

Introduction

1. En concertation avec le pays hôte (Syrie) et les membres du Bureau, il a été décidé que la réunion se tiendrait à Damas (Syrie), les 18 et 19 mars 2002, à l'hôtel CHAM PALACE (tel. 00963 11 2232300, Fax: 00963 11 2212398).
2. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire de la réunion ont été rédigées par le Secrétariat pour aider les participants dans leurs

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. L'ouverture de la réunion sera prononcée, le lundi 18 mars 2002 à 9 h 00, par le Bureau, S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire chargé de la coopération internationale pour l'environnement et le développement, de Monaco.
4. Il est prévu que le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour et que la réunion durera une heure et demie. La clôture de la réunion devrait intervenir le 19 mars 2002 à 12 h 30. Le rapport de la réunion sera établi à l'Unité MED par le Secrétariat et il sera adressé à tous les membres pour recueillir leurs observations.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP/BUR/58/1 et il est annoté dans le document.
6. La réunion examinera et adoptera son ordre du jour. Un service d'interprétation simultanée anglais-arabe-français sera assuré à toutes les séances.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités depuis la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone

7. Le Coordonnateur du PAM présentera le document UNEP/BUR/58/3.
8. La réunion sera invitée à formuler des observations sur ce rapport pour la période considérée, à prendre note de sa teneur et à adopter des recommandations, s'il y a lieu.

Point 4 de l'ordre du jour: **Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

9. La réunion décidera de la date et du lieu de la prochaine réunion du Bureau.

Point 5 de l'ordre du jour: **Questions diverses**

10. Les membres du Bureau examineront toute autre question qui pourrait être soulevée au cours de la réunion.

Point 6 de l'ordre du jour: **Clôture de la réunion**

11. Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le mardi